

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

E.P.F.C. 1

Matricule: 2.044.428

Enseignement de promotion et de formation continue de
l'Université libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles

Avenue de l'Astronomie, 19 - 1210 Saint-Josse-Ten-Noode

ATTESTATION DE REUSSITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT
LANGUE : NEERLANDAIS - UE11 - NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE TYPE COURT

Unité d'enseignement approuvée par le Gouvernement sous le numéro de code : 730134U32D2

Cette unité d'enseignement est classé C1 au niveau du cadre européen commun de référence pour les langues
C1 / C1

Cette unité d'enseignement représente E.C.T.S.

Conformément à l'article 58 alinéa 2 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, le Conseil des études, chargé de procéder à la reconnaissance des capacités acquises en dehors de l'unité d'enseignement pour l'unité d'enseignement susvisée, atteste que

Monsieur **D'HOOP DE SYNGHEM, CORENTIN F. H.**,
né à Etterbeek, le 19/07/1987,

comportant au total 120 périodes d'activités d'enseignement réparties comme suit :

- LANGUE : NEERLANDAIS - UE11 - NIVEAU APPROFONDI (120 périodes)
- VANFI IMPLIQUANT LA SANCTION (1 périodes)

maîtrise les acquis d'apprentissages de l'unité d'enseignement susvisée, soit :

- la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication orale et écrite, nuancée et complexe, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et socioprofessionnelle,
- la maîtrise du registre de langage adapté aux interlocuteurs et aux situations.

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

- en compréhension de l'oral :

comprendre l'information, exprimée dans une langue nuancée, contenue dans un document audio authentique actualisé et relatif à un sujet complexe, quel que soit le domaine et même si l'accent ne lui est pas familier;

- en compréhension de l'écrit :

comprendre un texte authentique rédigé dans une langue nuancée de type argumentatif ou informatif, traitant d'un sujet complexe, quel que soit le domaine ;

- en interaction orale :

- s'impliquer activement dans une conversation avec tact et efficacité ;
- exprimer ses idées et ses opinions avec précision, nuance et assurance ;
- argumenter à propos d'un sujet complexe et réagir aux arguments d'autrui,
- en s'exprimant avec aisance et fluidité, dans un registre adapté,
- en maîtrisant un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement les lacunes par utilisation de périphrases et de stratégies d'évitement peu apparentes,
- en respectant la morphosyntaxe,
- avec une prononciation, une intonation et une accentuation claires et naturelles.

- en production orale en continu :

faire un exposé clair et structuré sur un sujet complexe en développant les points significatifs, en intégrant les points secondaires et en argumentant de façon méthodique,

- en démontrant un usage contrôlé de moyens linguistiques (morphosyntaxe, structuration, articulation, etc.),
- en s'exprimant avec aisance et fluidité,
- en maîtrisant un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement les lacunes par utilisation de périphrases et de stratégies d'évitement peu apparentes,
- avec une prononciation, une intonation et une accentuation claires et naturelles.

- en production écrite :

- rédiger, dans un style approprié, un texte argumentatif structuré sur un sujet complexe en soulignant les points essentiels et en justifiant son point de vue à l'aide d'arguments secondaires et d'exemples pertinents,
- de manière claire, fluide et structurée,
- en démontrant un usage contrôlé des moyens linguistiques (morphosyntaxe, structuration, articulation, orthographe, etc.),
- en maîtrisant un vaste répertoire lexical lui permettant de surmonter facilement les lacunes par utilisation de périphrases et de stratégies d'évitement peu apparentes.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré de compréhension,
- de l'étendue du répertoire lexical,
- du degré de correction morphosyntaxique et orthographique,
- de la capacité à s'auto-corriger,
- du degré de clarté de la prononciation,
- du degré de fluidité de la production (débit, rythme, intonation et accentuation),
- du degré de pertinence des stratégies verbales et non verbales utilisées,
- du degré de cohérence de la production,
- du degré d'autonomie.

Le Conseil des études lui délivre la présente attestation pour laquelle il obtient 90,00 pour cent du total des points.

Fait à Bruxelles, le 14/05/2019

Le Conseil des études,



Sceau de l'établissement

EPFC
Avenue de l'Astronomie, 19
1210 Bruxelles

Le Directeur,
Valéry BERCKMANS

